



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 7 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 7 mars, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Loire-Authion s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, commune déléguée de Saint-Mathurin-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PRONO, maire.

Étaient présents tous les conseillers municipaux, exceptés: Stéphanie BERTRAND, Michelle CHARTIER donne pouvoir à Maryline POIRIER, Lisa COMBOT donne pouvoir à Noam POTTIER, Eric DE COQUERAUMONT donne pouvoir à Daniel RAULT, Patrick MOREAU donne pouvoir à Patrick CHARTIER, Bernard PANNEFIEU donne pouvoir à Jean-Louis EZECHIEL, Audrey REVEREAULT.

Nombre de conseillers en exercice : 45 / présents : 38 / votants : 43.

Monsieur Philippe FÉNARD a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Préalablement à l'examen de proposition de versement d'une subvention aux victimes du séisme ayant frappé la Turquie et la Syrie, Monsieur le maire propose de respecter une minute de silence à la mémoire des victimes de cette catastrophe. Il associe également à ce moment de recueil l'ensemble des peuples qui souffrent ou qui sont victimes de la répression tels le Darfour, l'Iran.

Monsieur Georges M'BOUSSI, au titre des relations internationales, déclare que l'aide qui sera examinée ira, si elle est votée, directement aux populations sinistrées et leur permettra de retrouver l'accès aux services essentiels. Il ajoute que personne ne sera épargné par les catastrophes en raison des problèmes liés au réchauffement climatique.

Monsieur le maire souhaite que cette minute de recueillement soit aussi dédiée à la mémoire de Madame Colette BROUARD, disparue récemment, qui était membre du réseau des médiathèques de Loire-Authion.

Arrivée de Monsieur Hicham EL BAHRI

Monsieur le maire fait part de la démission de Monsieur Bernard AUBIN de son mandat de conseiller municipal et de maire délégué de Saint-Mathurin-sur-Loire, et ce pour raisons d'ordre personnel. Il tient à remercier Monsieur AUBIN pour sa fidélité, son engagement et son implication tant au service de la commune de Saint-Mathurin-sur-Loire que de la commune de Loire-Authion.

Le conseil municipal accueillera donc prochainement Madame Stéphanie BERTRAND de La Daguenière pour le remplacer. La réorganisation de l'équipe municipale et l'élection du maire délégué de Saint-Mathurin-sur-Loire seront envisagées pour la prochaine séance d'avril.

Arrivée de Monsieur Jean-Louis EZECHIEL

Monsieur le maire évoque également le départ de la collectivité de Déborah ZAVARELLA, ex-directrice générale des services de la Communauté de communes Vallée Loire Authion et ensuite de la commune de Loire-Authion. Il précise qu'elle exercera de nouvelles fonctions au sein de la commune de Sèvremoine. Il souligne son engagement et la qualité des relations qui ont prévalu.

I - PUBLICATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

N°2023-03-01 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 février 2023 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le conseil municipal approuve unanimement le compte-rendu de la séance précédente.

II- RESSOURCES

Affaires générales

N°2023-03-02 : AIDE D'URGENCE A LA TURQUIE ET A LA SYRIE

A la suite du double séisme meurtrier qui a touché le 6 février dernier le sud de la Turquie et le nord-ouest de la Syrie, Monsieur le maire informe que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives de solidarité de ces dernières avec les populations victimes.

Ce fonds assure aux collectivités que les aides versées seront utilisées avec pertinence eu égard à la situation d'urgence et que leur utilisation sera tracée. Ces dons garantissent une réponse agile aux besoins humanitaires sur place pour venir en aide à toutes les personnes touchées.

Il propose que la commune de Loire-Authion apporte un soutien financier aux victimes.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Jeanne LEMOINE), se déclare favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € au FACECO en soutien aux populations turques et syriennes frappées par ces séismes.

Finances - Commande publique

N°2023-03-03 : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION ET L'EXÉCUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC D'ACHAT ET DE FOURNITURE D'ÉNERGIES

Monsieur Frédéric PANNIER, adjoint délégué en charge des finances et de la commande publique, expose que le syndicat d'énergie de Maine-et-Loire (SIEML) va lancer un nouvel accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies qui débutera le 1^{er} janvier 2024.

Dans cette optique, la commune de Loire-Authion souhaite adhérer au groupement de commandes pour la passation et l'exécution du marché public d'énergies, dont le SIEML est coordonnateur,

Il présente la convention qui définit les modalités organisationnelles, financières et de fonctionnement du groupement de commandes.

Monsieur Philippe FÉNARD souhaiterait connaître si un pourcentage d'énergie verte est proposé par le SIEML ou s'il s'agit d'un contrat global classique de fourniture d'électricité.

Madame Carole DIARD, adjointe déléguée en charge du patrimoine bâti, précise qu'une partie des contrats indépendante du SIEML est conclue avec un fournisseur qui vend des énergies vertes et qui a permis à la commune de bénéficier d'une baisse des tarifs au cours de ces derniers mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'électricité et d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes.

N°2023-03-04 : CESSIONS DE BIENS MOBILIERS

Monsieur PANNIER rappelle que la commune est propriétaire du camping Port la Vallée situé sur la commune déléguée de Saint-Mathurin-sur-Loire, et de 3 mobil homes vétustes et ne répondant plus à la demande des clientèles.

Il évoque projet de réhabilitation du camping engagé pour le faire évoluer, le structurer et développer l'offre d'équipements et de services en vue de répondre aux attentes la clientèle itinérante.

Il indique que les 3 mobil homes ont été proposés à la vente aux enchères et qu'une proposition d'achat de 4 169 €, 5 069 € et 5 103 € pour chacun de ces équipements a été présentée.

Le conseil municipal, unanime, approuve ces cessions aux prix indiqués.

Ressources humaines

N°2023-03-05 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TIMBRES FISCAUX POUR LE PASSAGE DES PERMIS DE CONDUIRE DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Monsieur Jackie FRANIK, adjoint délégué en charge des ressources humaines, expose qu'une réorganisation du service Bateau Loire de Lumière est intervenue en raison du départ à la retraite de l'agent responsable. Cette mission sera désormais partagée entre 2 agents du service technique. Ces derniers, amenés à passer le permis bateau pour exercer leur activité professionnelle dans le respect de la réglementation, ont dû avancer de frais de timbres fiscaux pour leur inscription à l'examen.

La réorganisation du service et les exigences d'obtention du permis bateau émanant de la collectivité, il appartient donc à la commune de rembourser aux agents les frais qu'ils ont été amenés à supporter.

Le conseil municipal, unanime, décide de prendre en charge, le coût de timbres fiscaux engagé par les agents, sur présentation du justificatif de paiement.

III – SOLIDARITÉ ET VIE LOCALE

Education

N°2023-03-06 : SUBVENTIONS 2023 AUX ORGANISMES DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE LOIRE-AUTHION - MODIFICATIONS

Madame Claire VIAL, adjointe déléguée à l'éducation, rappelle que le conseil municipal a attribué les subventions aux associations lors de sa dernière séance. Or, concernant les subventions aux organismes de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) de Loire-Authion, les montants étaient erronés en raison de la prise en compte dans les calculs des élèves des communes extérieures à Loire-Authion.

Monsieur le maire rappelle les règles et modalités de calcul des subventions allouées aux organismes de gestion des écoles catholiques et notamment en matière de classes de découverte.

Pour répondre à l'interrogation de Monsieur FÉNARD, Madame VIAL indique que cela représente une différence de 9 439,80 € en moins par rapport à ce qui a été voté initialement lors de la séance du 7 février.

Les ajustement des effectifs à prendre en compte ayant été opérés, le conseil municipal, unanime, décide de voter les montants de subventions aux organismes de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) de Loire-Authion pour l'année 2023 comme suit :

BENEFICIAIRES	MONTANTS
OGEC Saint Louis de Gonzague – Dotation scolaire	76 532,25 €
OGEC Saint Louis de Gonzague – Classe de découverte	1 008,00 €
OGEC Paul Aguilé – Dotation scolaire	100 411,35 €
OGEC Paul Aguilé – Classe découverte	1 440,00 €
OGEC Notre-Dame – La Bohalle- Dotation scolaire	45 280,50 €
OGEC Notre-Dame – La Bohalle – Classe découverte	792,00 €

Culture – Animations locales et touristiques

N°2023-03-07 : TARIFICATION DES ANIMATIONS RANDONNÉE ET COURSE LA'TITUDE

Monsieur Christophe PINEAU, délégué aux sports et à la vie associative, présente les propositions de tarifs d'inscription aux courses et aux randonnées de l'édition 2023 de l'évènement LA'titude, ainsi que les tarifs de partenariat avec les prestataires. Il rappelle que les tarifs d'inscription à la course et aux randonnées seront, comme les années précédentes, affectés d'une contribution de 1 € reversée à une association à vocation solidaire. Monsieur PINEAU déclare que ces tarifs représentent une évolution de 2 € par rapport aux précédents.

Monsieur Patrick CHARTIER fait observer qu'un partenariat de prestataire allant de 50 € à 100 € n'offre pas de droits d'inscription de collaborateurs alors que qu'un partenariat de 101 à 250 € offre la possibilité d'inscrire gratuitement 3 collaborateurs. Monsieur PINEAU prend bonne note de cette remarque et cette question sera étudiée pour les éditions suivantes.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les tarifs présentés.

IV- AMÉNAGEMENT – CADRE DE VIE

Espaces publics – Patrimoine bâti

N°2022-03-08 : GESTION INFORMATIQUE DES DONNÉES DE LOCALISATION DES "ADRESSES" ET DE LEUR DIFFUSION VERS LA BASE ADRESSE NATIONALE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE LOIRE-AUTHION ET ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Monsieur Daniel RAULT, adjoint délégué au droit des sols et au suivi de la planification urbaine, expose que la qualité des services publics et privés apportés aux administrés (livraison courriers et colis, raccordement aux réseaux, secours à la personne, recensement de la population, déploiement de la fibre optique...) repose très souvent sur la bonne identification des voies et des adresses. Une gestion et une diffusion efficaces de ces données constituent donc un enjeu fondamental. Il est nécessaire de maintenir à jour l'adressage de manière récurrente afin de prendre en compte les nouveaux bâtiments, les modifications de voirie ou l'évolution des zones d'activité économique.

Depuis 2015, il existe une base officielle de référence au niveau national : la Base Adresse Nationale, contenant la correspondance entre adresse postale et position géographique sur le territoire français. Cette base de données peut être alimentée par une Base Adresse Locale à l'échelle d'un territoire (communal, intercommunal, départemental).

Angers Loire Métropole (ALM) a entrepris depuis 2004 de constituer puis de maintenir une base de données des voies et adresses de son territoire, assimilable à une Base Adresse Locale et a maintenu depuis un échange avec ses communes membres permettant une mise à jour en continu de ces données de référence.

ALM propose de se voir déléguer la gestion informatique et technique des données de localisation des « adresses » par les communes. Elle propose également aux communes :

- de s'engager à entamer un travail de certification des adresses accompagnées par son service Information Géographique, afin de fiabiliser cette base,
- de se voir déléguer l'acte de publication des données d'« adresses » vers la Base Adresse Nationale.

Monsieur le maire estime qu'un travail important va devoir être conduit pour traiter les cas de noms de voies homonymes qui existent sur Loire-Authion. Ceci représente un dossier compliqué et épineux qu'il va pourtant falloir résoudre. Monsieur RAULT fait remarquer qu'une problématique similaire existe aussi pour les codes postaux, même si, comme le précise Monsieur le maire, des contacts ont été pris sur ce dernier point avec La Poste.

A l'issue de cette présentation, le conseil municipal, unanime, approuve les termes de la convention à conclure sur ce dossier avec la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole.

V - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu des délégations que lui a confiées le conseil municipal.

Au sujet de l'approbation d'un marché public d'insertion sociale et professionnelle pour l'entretien des cimetières, Monsieur Didier ROUGER, délégué aux espaces verts, précise que ce marché a débuté depuis fin février selon un planning établi. Il indique qu'une vigilance particulière sera portée sur ces travaux. Il confirme à Monsieur André HOUET que cette entreprise sera bien présente pour l'entretien des cimetières avant les fêtes religieuses ou événements marquants comme la Toussaint, les Rameaux, 11 novembre...

Monsieur le Maire annonce que des rencontres de proximité d'échanges avec la population seront organisées le 18 mars à Brain-sur-l'Authion, le 22 mars à Bauné et le 30 mars à La Bohalle, dans un premier temps.

Il déclare également que le dispositif de recueil des titres sécurisés (cartes d'identité, passeports) est saturé et que les délais d'obtention de rendez-vous sont, comme partout ailleurs, de l'ordre de 3 à 4 mois. Il précise que de nouveaux créneaux de rendez-vous ne sont ouverts que lorsque ceux-ci sont certains d'être respectés. Enfin il assure que ce service fonctionne au mieux qu'il est possible de le faire selon le choix qui a été fait par la collectivité en termes de disponibilité des agents. Il tient à rendre hommage aux agents qui évoluent dans un contexte parfois de forte tension.

Monsieur ROUGER indique qu'Angers Loire Métropole (ALM) met des composteurs gratuitement à disposition des habitants. Plusieurs distributions sont déjà intervenues au centre technique de Brain-sur-l'Authion. Face au succès de cette opération, de nouvelles distributions sont prévues, notamment le samedi pour les personnes n'ayant pas la possibilité de récupérer le matériel en semaine. Une information sera relayée sur le site Internet de la commune.

Monsieur le maire et Monsieur ROUGER informent que le choix de élus a été de ne pas commander cette année de plantes annuelles pour les jardinières et parterres. Ces plantes nécessitent en effet un arrosage important et compte tenu des prévisions plutôt pessimistes en termes d'utilisation de la ressource en eau, il a été fait le choix de s'orienter vers cette solution. Une réflexion est néanmoins menée sur une nouvelle palette végétale permettant de mettre en place des végétaux très peu consommateurs d'eau au niveau des mairies. Monsieur le maire déclare qu'il convient d'être exemplaire sur ce sujet et que les éventuelles restrictions prononcées par le préfet seront respectées, notamment pour l'arrosage des terrains de football.

Monsieur le maire annonce la réunion publique concernant le dossier du centre pénitentiaire qui se tiendra à l'espace Jeanne de Laval le 20 mars à 19 heures.

Madame Maryline TESSIER informe que les repas des aînés débuteront samedi 11 mars à Saint-Mathurin-sur-Loire et dimanche 12 mars à Bauné.

Monsieur Jean-Louis EZECHIEL, mandaté par Monsieur Bernard PANNEFIEU, demande s'il est possible d'obtenir l'étude comparative des différents sites possibles d'installation du centre pénitentiaire. Monsieur le maire spécifie que ces documents ne proviennent pas de la commune et il se pose la question de leur communicabilité. Il évoque les différents sites, les plus favorables, qui avaient été étudiés sur Loire-Authion, Avrillé et Verrières-en-Anjou. Il conviendra de se renseigner sur ce qui peut être communiqué à Monsieur PANNEFIEU.

Madame Myriam BÉRANGER, adjointe à la culture et au tourisme, informe que la mise à l'eau du bateau Loire Odysée aura lieu le 21 mars.

Dans le cadre de la saison culturelle, l'exposition sur la magie à Brain-sur-l'Authion en février a accueilli plus de 1 000 personnes.

Elle fait part des manifestations suivantes :

- Jeudi 9 mars à 21h se tiendra un spectacle de la compagnie Superlune au lycée de Narcé de Brain-sur-l'Authion
- Mardi 14 mars à 19h30 à l'espace Séquoia de Corné aura lieu le ciné-concert Crin Blanc par la compagnie Anaya
- Samedi 25 mars à 20h30 à l'espace Séquoia se donnera le concert « Azadi » par la compagnie Anaya

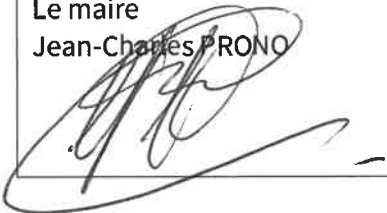
Madame DIARD fait part d'une demande d'habitants de Loire-Authion bordant la RD116 entre le Plessis-Grammoire et Sarrigné qui souhaitent disposer d'une adresse précise afin de pouvoir être raccordés à la fibre optique. Il convient donc de dénommer cette portion de voie.

Le prochain conseil municipal se tiendra mardi 4 avril 2023 à 20 heures.

VIII - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 21h25.

Le maire
Jean-Charles PRONO



Le secrétaire de séance
Philippe FÉNARD

